



Urgent probleme litige avec garagiste

Par bland02

Bonjour,

Pour expliquer en quelque ligne

J'ai acheter un camping car en Mai 2014 dans un garage a Lyon avec une garantis legale de 3 mois ,pont, moteur;

Malheureusement ,il tombe en panne en Allemagne mis Juillet (diagnostique moteur mort,turbo hs ,frein dangereux) donc j'ai du attendre 3 semaines pour le rapatriement (delai de l'assurance)donc le 28 Aout il est enfin en France dans un garage proche de mon domicile Clermont ferrand)donc je contacte le garage de Lyon en lui expliquant qu il etait arriver et que je faisait valoir la garantis (je lui avait envoyer un courrier en AR en juillet pour le tenir informer que j'etais en panne)

Il m'explique que oui il prend en compte la garantis mais que les reparations se feront que dans sont garage et qu il me mettrer un moteur d'occas qu'il prendra a la casse ou dans sont atelier prix max 300 euros alors que moi je voudrais un echange standard (il refuse) donc je lui demande le remboursement du camping car (il refuse)

Car en gros j 'ai acheter le Camping car en Mai je m'en suis servis 1 mois1/2 j'ai debourser enormement d'argent pour l'achat deja du vehicule sans parler de se qui fallait dedans et maintenant on n'est en septembre je ne l'ais toujours pas recuperer mise appart si j'accepte sont moteur de casse
A t il le droit ?